



CST exceptionnel PSC  
du 16 Novembre 2023

**Pour FO,  
« Payer +  
pour avoir encore  
– de garanties »  
n'est pas  
acceptable !**

Commentaires et positions de vote de FO



**La Région marche à vos côtés...  
Mais sans porter le même fardeau !**

## I - Adoption du procès-verbal du

**AVIS FAVORABLE**

## II - Rapports pour avis

En introduction, FO a annoncé sa position de vote qui s'appliquera pour les organigrammes, et toutes les transformations de poste des agents :

### **POSITION DE VOTE DE PRINCIPE DE FO**

*La position de principe de FO concernant les nouveaux organigrammes et les tableaux de transformation sera déclinée comme suit :*

- Cas N°1 :

**BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE**

- Cas N°2 :

**BILAN NEUTRE = ABSTENTION**

- Cas N°3 :

**BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE**

## RAPPORT POUR AVIS

**OBJET : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

### **I. Sur la négociation :**

Nous sommes rodés à l'exercice de la remise en question des conventions collectives de PSC, puisque nos prestataires successifs nous font toujours le même coup du « Oups, c'est trop cher, il faut renégocier ».

D'habitude, les OS sont associées à la négociation et à la renégociation. Cette fois-ci, on n'a pas cru utile de les associer à la rénégoc.

Qu'à cela ne tienne, si la Région obtient de meilleurs résultats ...Nous verrons tout cela en conclusion.

## II. Sur la mutuelle santé

Le rapport fait état d'une augmentation de 4% des taux de cotisations à compter de 2024. Et la collectivité propose en conséquence d'augmenter de 4% le taux de participation régionale. A priori, on se dit que l'effort est louable et que le sujet de la mutuelle santé est donc réglé.

Mais à regarder de plus près, les chiffres sont éloquents :

L'augmentation du cout pour la collectivité aboutit à rajouter pour l'agent 1,50 € pour le niveau de rémunération le plus bas, et à 1€ pour le niveau de rémunération le plus élevé. 0,80€ pour le conjoint et 0,50€ pour les enfants.

On est donc dans notre cas de figure à des revalorisations de la participation employeur qui se traduisent parfois par des centimes d'euros.

Par contre, l'augmentation de cotisation pour l'agent passera quant à elle non de 4% mais à environ 10%. Ceci nous amène à des montants d'augmentation pour les agents des lycées comme des services à +10, +20 € selon les simulations produites, (et qui ne portent d'ailleurs au maximum que sur le cas d'un seul enfant), et qui peuvent s'avérer évidemment supérieures en fonction des compositions familiales.

Pour **FO**, « La collectivité, aux côtés des agents, participe à cet effort en faisant progresser d'autant sa participation. » Certes, la collectivité participe mais pas au niveau de ce qui est demandé comme effort auprès des agents. Si on est bien côte à côte, « On n'est loin de marcher main dans la main sur le même chemin », et de surtout porter le même fardeau.

Pour **FO**, comme nous l'avons déjà exprimé. Le niveau éventuel d'effort des agents doit être au minimum compensé par un effort égal de l'employeur. En l'occurrence, la revalorisation du taux de participation est trop basse. Nous sommes donc favorables au minimum à un effort partagé.

## III. Sur la prévoyance

On nous annonce une hausse des cotisations de 55%, et en même temps une baisse de la couverture de 95 à 90 % du traitement pour tous les agents.

On nous présente des simulations qui établissent que :

Pour ne prendre que les 2 extrêmes,

Pour un agent de cat C lycée, la hausse du reste à charge est limitée à quelques €, mais sous condition de ne plus souscrire aux options perte de retraite et rente éducation.

Pour un agent de cat A services, la hausse du reste à charge est augmentée mensuellement de 15,5€, mais sous condition de ne plus souscrire aux options perte de retraite et rente éducation.

En outre, ce parti pris de suppression des options ne pourra que déséquilibrer davantage le contrat collectif.

En définitive, pour faire simple, la proposition présentée peut se résumer de la manière suivante :

les agents vont clairement devoir « payer + pour avoir encore - de garanties ».

Nous sommes persuadés que ce point peut encore gagner des marges de progression.

#### **IV. Sur l'intégralité du dossier :**

Ce qui n'est pas dit mais qui nous est déjà connu, c'est que ces conditions ne seront maintenues que pendant 1 année, le prestataire ayant déjà prévenu d'une revoyure dans à peine 1an.

Autant dire que nous allons reposer le même débat dans un an, avec des conditions encore dégradées par les résiliations et suppressions de garanties.

Mais relevons une note positive pour terminer : les agents vont pouvoir résilier leur contrat, modifier leurs options, ...ce qui est quand même le minimum face à un tel bouleversement des équilibres du contrat.

#### **Explication de vote :**

Pour FO, cette renégociation n'amène aucune bonne nouvelle pour les agents, qui contribueront le plus fortement à l'augmentation unilatérale de ces tarifs.

Nous avons été favorables au premier dossier concernant la PSC en CT du 20 mai 2019 estimant que les avancées étaient notables, et le taux de participation suffisant.

Le dossier présenté ce jour ne nous permet pas d'arriver à la même conclusion.

La Région doit compenser de manière bien plus élevée ces augmentations de tarifs.

En conclusion,

**BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE**

*(le syndicat de l'Abstention s'est encore une nouvelle fois illustré par son absence de prise de position)*

**Actions exceptionnelles pour les agents régionaux suite aux inondations dans le Pas-de-Calais**

**Mise en place d'une Autorisation Spéciale d'Absence pour les agents régionaux Sinistrés**

**Mise en place d'une autorisation exceptionnelle de dépassement du contingent d'heures supplémentaires**

**Commentaires de FO**

**FO** exprime toute sa solidarité avec les sinistrés du Pas-de-Calais, qui sont pour beaucoup aussi des collègues adhérents. La solidarité est une valeur continue du Pas-de-Calais, terre minière et industrielle de très longue date.

Tous les éléments de la force majeure sont ici réunis : ces événements ont un caractère imprévisible, irrésistible et extérieur. Ils justifient largement une action dérogatoire de la Région.

Dans la mesure où cette catastrophe naturelle n'est pas encore terminée, nous préconisons une ASA reconductible le temps du retour à la normale pour les populations victimes de ces intempéries exceptionnelles.

Il est en effet difficile d'envisager une reprise du travail tant que le domicile familial n'est pas mis hors de danger, et les accès routiers rétablis.

**BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE**

Explication de vote :

**FO** est favorable à une ASA reconductible le temps de la durée de la catastrophe et jusqu'au retour à la normale pour les sinistrés.

Bien syndicalement.

***Vos Représentants **FO** au CST :***

***Stéphane WAVRANT***

***Secrétaire Général***

***Lionel BERAL***

***Secrétaire Général Adjoint***

***FIN***